

# Les Coopératives HLM et l'œuvre de rénovation urbaine : un appel de la Fédération nationale des Coopératives d'habitation françaises

Autor(en): **Robert, Léon**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **33 (1961)**

Heft 1

PDF erstellt am: **30.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-125121>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## **Un appel de la Fédération nationale des Coopératives d'habitation françaises**

18

Nous appelons l'attention des responsables des Coopératives HLM sur l'intérêt des textes parus en matière d'opérations d'aménagement et surtout d'opérations de rénovation urbaine.

Nous avons porté à la connaissance des lecteurs de «L'Habitat inter-coopératif», lors de sa parution, la teneur de la circulaire du 8 novembre 1959 relative à la rénovation urbaine et nous avons alors marqué combien la position adoptée en ce domaine par le ministre de la Construction nous semblait actuelle et pleinement justifiée.

Il est certain en effet que le rythme de construction de 300 000 logements désormais atteint, sans être encore suffisant, permet néanmoins d'affecter une fraction des habitations nouvelles au relogement des occupants des immeubles se trouvant dans les secteurs à rénover.

---

maisons «où puissent vivre heureuses des familles unies». Pour M. Zumbach, les pays d'Europe occidentale sont aujourd'hui placés devant un choix: ou bien ils retrouveront une conscience sociale assez forte sur laquelle ils puissent s'appuyer pour répondre aux besoins sociaux essentiels, ou bien ils évolueront vers une socialisation qui confiera à l'Etat le soin d'assumer les responsabilités que les citoyens eux-mêmes auront abandonnées.

Et l'orateur de préciser sa pensée en citant ces mots de Nelson Rockefeller:

«Dans le passé, les capitaux furent employés là où ils pouvaient rapporter le plus grand profit; maintenant ils doivent être utilisés là où ils peuvent rendre les plus grands services.»

A notre tour de conclure. Le grand mérite de cette Journée du protestantisme social romand aura été de mettre en lumière certains aspects du problème du logement sur lesquels n'insistent pas assez les spécialistes qui ne l'étudient que du point de vue technique ou économique, et de placer la conscience chrétienne devant un des problèmes sociaux les plus complexes et les plus importants. Espérons que l'appel qui fut voté au terme de cette journée sera entendu!

E. D.

«Coopération.»

Par ailleurs, la «reconquête» du sol urbain s'impose chaque jour davantage, car elle répond à la fois à des impératifs économiques et à des impératifs sociaux.

Impératifs économiques qui sont la conséquence de la raréfaction croissante des terrains à bâtir dans les grandes agglomérations et des prix prohibitifs qu'ils atteignent du fait de la spéculation foncière. Cette situation, dans la mesure où elle n'est pas corrigée par la rénovation urbaine, ne laisse d'autre possibilité pour la construction de logements sociaux qu'une implantation sur des terrains de plus en plus éloignés. Mais cette extension indéfinie des agglomérations coûte extrêmement cher à la collectivité, car elle exige la réalisation d'une infrastructure très lourde, la mise en place de moyens de transport de plus en plus considérables, souvent la création «ex nihilo» des services collectifs indispensables.

Nous avons évoqué également l'aspect social du problème posé: c'est que cet éloignement des centres urbains entraîne également pour le travailleur les inconvénients les plus graves. Les longs trajets que lui-même est obligé d'accomplir chaque jour pour gagner son lieu de travail et en revenir, que ses enfants plus tard devront également accomplir pour se rendre au lycée ou à la faculté, entraînent des dépenses qui grèvent lourdement un budget modeste, provoquent une fatigue quotidienne qui vient s'ajouter inutilement à celle de la tâche accomplie, enfin compromettent l'équilibre de la vie individuelle et familiale. On a voulu, à juste titre, limiter les horaires de travail pour sauvegarder la santé du travailleur et lui laisser la possibilité de consacrer chaque jour quelques heures à sa famille et à son propre épanouissement physique et intellectuel. Le progrès ainsi réalisé et qui devrait aller en s'accroissant risque au contraire de se trouver annihilé par l'obligation d'accomplir quotidiennement des trajets de plus en plus longs et fatigants.

C'est pourquoi nous estimons particulièrement nécessaire et urgente la rénovation urbaine, qui doit permettre à la fois d'assurer de meilleures conditions d'habitat à des familles logées souvent dans des immeubles vétustes et plus ou moins insalubres, et de disposer, pour la réalisation des programmes de constructions nouvelles, de vastes terrains déjà pourvus de tout l'équipement nécessaire et situés à proximité des services publics indispensables à la vie d'une collectivité.

Léon Robert,  
président de la Fédération nationale  
des Coopératives d'habitation françaises.